



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

CHARTRE D'UTILISATION

Calendrier partagé des événements du territoire des Vals d'Aix et d'Isable

La communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable propose à toutes structures organisant des **événements publics** (festival, marché de Noël, fête de la musique, ateliers, animations, etc.) de contribuer à un calendrier partagé des événements du territoire des Vals d'Aix et d'Isable. **Il s'agit là d'un document de travail, et non d'un calendrier à destination du grand public.**

Objectifs du calendrier

- Répartir les événements sur l'année
 - Encourager la collaboration entre les différentes structures organisatrices
 - Permettre aux différentes structures d'avoir une vision globale des événements qui ont lieu sur les 12 communes.
 - Avoir un outil de travail partagé entre organisateurs d'événements
-

Qui peut contribuer ?

- Toute **association répertoriée** dans le Guide des associations de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et/ou qui se fait connaître auprès de l'intercommunalité, et qui s'engage à respecter la charte.
 - Les **organiseurs d'événements ouverts au public** se déroulant sur le territoire, qui se font connaître de l'intercommunalité, et qui s'engagent à respecter la charte.
-

Règles d'utilisation

1. **Contenu autorisé :**
 - Événements à but **non lucratif**, en lien avec les missions de l'association.
 - Manifestations ouvertes au public (hors réunions internes).
 - Animations, ateliers, etc.
2. **Contenu interdit :**
 - Publicité commerciale, messages politiques ou religieux à but prosélyte.
 - Fausses informations
3. **Fréquence :**
 - Il est recommandé d'ajouter les événements au fur et à mesure de leur planification
 - Une vérification ponctuelle pourra être effectuée par Clémence Lac, responsable de la médiathèque et du service culture, de la communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable.
4. **Responsabilités :**
 - Chaque association est **responsable des informations publiées.**

- En cas d'annulation ou modification, l'organisateur doit mettre à jour son événement.
-

Fonctionnement technique

- Un lien d'accès sera communiqué à chaque association ou organisateur de nos services intercommunaux.
 - Un **tutoriel simple** est fourni pour faciliter la prise en main.
 - En cas de difficulté, la référente, Clémence LAC, peut apporter une aide.
-

Modération et respect de la charte

- La communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable se réserve le droit de :
 - **Reformuler** un contenu manquant de lisibilité
 - **Supprimer** un événement non conforme à la charte.
 - **Restreindre l'accès** en cas de non-respect répété.
-

Engagement de l'utilisateur

Toute structure utilisant l'agenda s'engage à :


- Respecter cette charte,
 - Nommer un référent, qui sera le seul à utiliser l'agenda, au sein de sa structure
 - Contribuer activement à son bon fonctionnement.
-


Contact

Pour toute question ou aide :

Clémence LAC

Service médiathèque et culture

 culture.mediathèque@ccvai.fr

 04.77.65.78.17